



## Problème CPAM - Remboursements des soins

Par **Nat69**, le **08/03/2017** à **10:16**

Bonjour,

Je suis en alternance depuis deux ans, et j'ai donc utilisé la mutuelle de mon entreprise. Ayant effectué des frais médicaux durant toute l'année 2016, je n'ai reçu aucun remboursement de l'assurance-maladie. Cela va faire 3 mois que j'ai envoyé mes feuilles de soins afin que je puisse avoir le remboursement, et toujours rien. Je contacte depuis 1 an plusieurs fois le service de l'assurance-maladie pour savoir où en ais les remboursements, certains me disent que les soins sont remboursés, d'autres qui me disent que c'est en cours, j'ai donc constaté qu'il n'y avait aucune organisation.

Mon dossier n'a aucun suivi et cela va faire depuis plus d'un an que j'essaye d'avoir mes remboursements. J'ai demandé à l'assurance-maladie de bien vouloir m'envoyer un mail avec les soins qu'ils disent avoir remboursé, sur quel compte et à quelle date, seulement, je n'ai rien reçu.

Je ne voulais pas du tout en arriver là, mais aujourd'hui, je voudrais savoir s'il y avait une possibilité de porter plainte ou s'il existe un moyen pour qu'une personne reprenne mon dossier de A à Z.

Merci.

Par **amajuris**, le **08/03/2017** à **13:42**

bonjour,  
dans ce genre d'affaires, il est toujours conseillé de se rendre dans les locaux de la CPAM.  
Dans chaque CPAM, il existe un conciliateur que vous pouvez saisir.  
salutations

Par **morobar**, le **08/03/2017 à 18:10**

Bonjour,  
Il y a un mélange des genres entre la CPAM et votre mutuelle.  
Il vous suffit d'ouvrir un compte sur le site AMELI pour connaître ce que vous désirez en vain obtenir selon vos propos.

[https://assure.ameli.fr/PortailAS/appmanager/PortailAS/assure?\\_somt=true](https://assure.ameli.fr/PortailAS/appmanager/PortailAS/assure?_somt=true)

Porter plainte ?

Où et pour quelle qualification pénale ?

Par **jos38**, le **08/03/2017 à 18:23**

bonsoir. nat69 dit qu'elle a envoyé les feuilles de soins il y a 3 mois mais réclame ses remboursements depuis 1 an ? il doit effectivement y avoir confusion avec la cpam et la mutuelle